Rapport des activités 2011

Comité de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec

Université du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	**5**
Administration	**8**
Évolution de la participation	**11**
Situation financière du régime	**14**
Placement	**17**
Perspective 2012	**22**
Membres du comité	**24**
États financiers	**26**
Notes complémentaires	**30**

Mot du président

Intégrité — Respect — Sens des responsabilités — Prudence — Collaboration

(Voici les valeurs auxquelles doivent souscrire tous les membres du Comité de retraite.)

Après les bons rendements de 2009 et 2010, qui furent respectivement de 16,1 % et de 7,5 % du fonds régulier, l'année 2011 s'est avérée plus difficile pour notre Régime accusant un rendement négatif de 2,6 %. De plus, notre gestionnaire a affiché une valeur retranchée de plus de 3 % par rapport à notre indice de référence.

Néanmoins, notre gestionnaire affiche rarement une performance aussi décevante. Pour preuve, ses performances historiques démontrent une valeur ajoutée à long terme. Une évaluation sur la base d'une seule année demeure partielle pour juger un gestionnaire de portefeuille. Depuis le 31 mai 2002, date de l'entente de services avec Letko, Brosseau & associés, celui-ci a généré pour le fonds régulier un rendement annuel moyen de 7,7 % soit une valeur ajoutée 2,6 % par rapport à l'indice de référence.

Pour plus de détails, je vous invite à prendre connaissance du rapport d'activités à la section « Placement ». Cette partie du rapport traite également de la performance du fonds conservateur.

Concernant les frais administratifs, le Comité a poursuivi son objectif de maintenir les frais à moins de 1 %, soit 0,6 % en 2011, comparativement à 0,59 % pour l'année 2010.

Tel qu'annoncé dans le rapport de l'année dernière, le Comité de retraite a amorcé des travaux afin d'évaluer la possibilité d'avoir plus d'un gestionnaire. Ces travaux devraient être complétés au cours de l'année 2012.

Au niveau de l'administration du Régime, plusieurs dossiers retiennent l'attention de manière récurrente comme la formation des membres, la préparation des communiqués, les réunions des comités, les assemblées annuelles, le suivi du gestionnaire et d'autres dossiers plus ponctuels; tels que l'évaluation du choix d'un nouveau gestionnaire, le dossier du régime de retraite par financement salarial, la possibilité que le Régime puisse offrir des fonds de revenu viager (FRV) et autres.

Le Comité de retraite et le Comité de placement

Je vous rappelle que le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit représentants des participants actifs, d'un représentant des participants non actifs, de huit représentants des constituantes, d'un membre indépendant et d'un secrétaire. Ce Comité a tenu quatre rencontres en 2011 et le taux de présence a été de 76 %.

Le Comité de placement est, quant à lui, composé de cinq membres soit : le président, le vice-président, le représentant des participants, le représentant des établissements et le secrétaire du Régime. En 2011, le Comité de placement s'est réuni à sept reprises.

En ce qui a trait à la représentation à ces deux comités en 2011, des changements ont eu lieu. Monsieur Jacques Plamondon représentant des chargés de cours de l'ÉNAP, a quitté le Comité de retraite. Son implication au RRCCUQ a grandement aidé à la mise en place du nouveau code de déontologie et de l'énoncé de valeurs du RRCCUQ. Il a été remplacé par monsieur Yvan Dussault. Merci beaucoup monsieur Plamondon pour cette implication fortement appréciée et bienvenue monsieur Dussault.

Monsieur Pierre Garceau, représentant institutionnel de l'ÉTS, a également quitté le Comité de retraite suite à son départ à la retraite. Je le qualifierais de fiduciaire de premier plan. Pierre a beaucoup apporté au RRCCUQ, et ce, autant au Comité de retraite qu'au Comité de placement, je l'en remercie énormément. Il a été remplacé par monsieur Edmond Miresco, qui a été remplacé à son tour par monsieur Mario Beauséjour. Bienvenue monsieur Beauséjour.

La direction

Au niveau de la Direction, notons le départ de madame Pauline Bergeron du service aux participants, où elle a œuvré pendant 15 années. Nous disons un immense merci à Pauline pour son dévouement, son professionnalisme et toute l'attention qu'elle donnait aux participants. Nous lui souhaitons une très belle retraite. Pendant quelques mois, madame Sylvie Peirolo a remplacé Pauline. Madame Josée Boutet réalise maintenant ce travail. Bonne retraite bien méritée à Pauline et bienvenue à Josée.

L'année 2012 sera encore très active pour les comités et la Direction.

Toutes ces tâches, ainsi que le service remarquable aux participants, ne pourraient se faire sans l'excellent travail réalisé par les trois membres de la Direction, qui sont madame Josée Boutet, agente d'administration, monsieur Zaki Taboubi, conseiller et monsieur Stéphane Gamache, directeur du Régime de retraite. Je les en remercie grandement et chaleureusement en votre nom et au mien.

Ce rapport d'activités traite de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, des placements, des perspectives pour 2012, ainsi que les états financiers audités du Régime de retraite par la firme comptable Mallette, SENCRL.

Je vous souhaite bonne lecture et vous invite à visiter le site Web renouvelé du Régime de retraite à l'adresse www.uquebec.ca/rrcc où vous trouverez plus d'information.

J'aurai grand plaisir à vous rencontrer encore en 2012 lors de la tenue des différentes assemblées annuelles.

Pour les membres du Comité de retraite,

Léo Marcotte

Président du Régime de retraite

Administration

Plusieurs dossiers ont été portés à l'attention du Comité de retraite au cours de l'année 2011. Parmi ceux-ci, notons :

Processus de recherche d'un deuxième gestionnaire

Dans le cadre des discussions sur le processus de sélection éventuelle d'un deuxième gestionnaire de placement de la caisse du Régime, le Comité de retraite, suite à la recommandation du Comité de placement, a autorisé le recours à un consultant externe afin d'accompagner le Comité de placement dans l'analyse de cette éventualité. Cette résolution découle de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite qui encourage le recours aux conseils des experts externes.

En effet, les actifs du Régime dépassent maintenant les 100 millions de dollars et rares sont les régimes de retraite de cette taille qui ne réfèrent pas, à l'occasion, à des experts en placement. Les honoraires supplémentaires demeureraient marginaux en termes de pourcentage des actifs sous gestion du régime. En outre, une telle démarche peut s'avérer très rentable pour les participants si elle permet de diminuer le risque et/ou augmenter le rendement espéré.

Un cahier de charges a été mis en place et trois firmes-conseils possédant une bonne réputation sur le marché ont été invitées à prendre part de cet appel d'offres. L'évaluation des soumissions reçues sera effectuée au début de l'année 2012.

Code de déontologie

Les membres du Comité de retraite et les employés de la Direction ont été invités à adhérer au Code de déontologie en signant le nouveau dépliant portant sur ce Code. Dorénavant, chaque nouveau membre du Comité de retraite ou nouvel employé sera appelé à signer ledit Code.

L'objectif du Code de déontologie est de guider le comportement des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du Régime afin de s'assurer de la confiance des participants.

Rapport de la répondante à l'éthique

Le premier rapport de la répondante à l'éthique, madame Magalie Jutras, a été remis aux membres. Ce rapport fait état du registre de signatures des formulaires d'engagement à respecter le Code de déontologie, des déclarations annuelles d'intérêts et de confidentialité de l'information. Il fait état également de la déclaration d'avantage.

Le rapport déposé répond aux attentes du Comité de retraite.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé en 2011 des sessions de formation à l'intention des membres du Comité de retraite : le 9 juin, à Québec, le 29 septembre, à Rimouski et le 2 décembre, à Montréal. Ces

sessions de formation ont porté principalement sur les thèmes suivants :

- la gestion des placements;
- le droit de vote;
- le résumé du congrès national de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR);
- la politique de décaissement et le fonds de revenu viager (FRV);
- le processus de sélection de gestionnaires de placement;
- les placements dans les actifs à revenu fixe.

Le bilan de ces sessions de formation a permis de constater encore une fois la satisfaction des membres du Comité de retraite quant à la pertinence des sujets abordés et à la qualité des présentations.

Rappelons que l'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui obligent le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour former ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de comprendre leur rôle et leurs responsabilités, et ce, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Information aux participants

À la suite des dernières modifications du Règlement qui ont touché l'article 4.10 « Cotisations volontaires », la Direction du Régime a estimé pertinent d'actualiser la documentation disponible sur ce sujet, avec l'ajout notamment des nouvelles modifications qui ont apporté plus de flexibilité aux participants. Il sera dorénavant possible pour un participant de faire plus d'un retrait au cours de sa carrière.

La préparation et la diffusion de communiqués qui portent sur diverses dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir la meilleure information possible aux participants et aux chargés de cours.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rrcc/documents_information.php

Site Web du Régime

En 2011, le site Web du Régime a été complètement refait. La Direction du Régime, en collaboration avec Mme Annie Bergeron de la Direction des relations de travail et de la rémunération globale du siège social de l'Université du Québec, ont mis à jour, supervisé le contenu et organisé l'information sur le site. La firme Imagix s'est occupée de la mise en forme du nouveau site Web du Régime de retraite des chargés de cours que nous vous invitons à consulter à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rrcc/.

Assemblée annuelle

Encore une fois, le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré judicieux. Les rencontres, qui se sont déroulées à Montréal, à Trois-Rivières et à Chicoutimi, ont attiré de nombreux chargés de cours et les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience, dans la mesure du possible. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. Les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées.

Assurance en responsabilité des fiduciaires

Le contrat d'assurance en responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada selon les termes de l'année précédente. Le Régime bénéficie de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leur tâche, avec des coûts similaires à ceux de l'année précédente.

Il importe de rappeler que le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec et le Régime de prestations aux employés de l'Université du Québec sont regroupés sous une même protection d'assurance, afin de minimiser les coûts, et de se permettre une protection appropriée.

Profil des retraités 2002-2010

La nouvelle version du *Rapport sur le profil des retraités du Régime*, en date du 31 décembre 2010, analyse la situation de 149 participants admissibles ayant quitté le Régime entre 2008 et 2010. Cette étude reprend les constats découlant des analyses précédentes (période 2002-2004 et période 2005-2007) et en commente la pertinence.

Soulignons que l'élaboration d'un profil des participants à la retraite donne une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles ces derniers prennent leur retraite.

Les éléments importants à retenir pour la période de 2008-2010 sont les suivants :

- 26,2 % des participants qui ont quitté étaient âgés entre 55 et 59 ans;
- l'âge moyen de la retraite était de 63,9 ans;
- les chargés de cours qui ont quitté le Régime ont participé pendant une période moyenne de 14,2 ans sur une possibilité de 20,5 ans;
- les participants qui ont quitté le Régime ont contribué pendant une période moyenne de 8,3 ans sur une possibilité de 14,2 ans;
- le capital moyen à la retraite était de 46 530 $;
- parmi les 149 participants qui ont quitté, pour leur retraite, au sens du Régime, 29 ont opté pour le transfert dans un véhicule offrant une rente (viagère ou temporaire) ou un FRV, soit 19,5 % des participants;
- 13,4 % des participants ont pu retirer leur capital retraite, puisque le solde de leur compte était inférieur à 20 % du Maximum des gains admissibles à la RRQ;
- 10,7 % des participants ont transféré le solde de leur compte dans un autre régime de retraite;
- 56,4 % des participants ont transféré dans un autre compte de retraite, principalement dans un compte de retraite immobilisé (CRI).

Évolution de la participation

Au cours de l'année 2011, 101 nouveaux participants ont cotisé au Régime de retraite des chargés de cours. Ce nombre est inférieur à celui de l'année 2010 qui était de 134 nouveaux participants.

L'augmentation nette du nombre de participants est de 12, en raison des 89 départs au cours de l'année 2011. Le nombre total de participants est donc passé à 2 315, en 2011, comparativement à 2 303, en 2010 : ce qui représente une augmentation de 0,5 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance de 53,2 % du nombre de participants de 2001 à 2011.

Graphique 1 : Évolution du nombre de participants

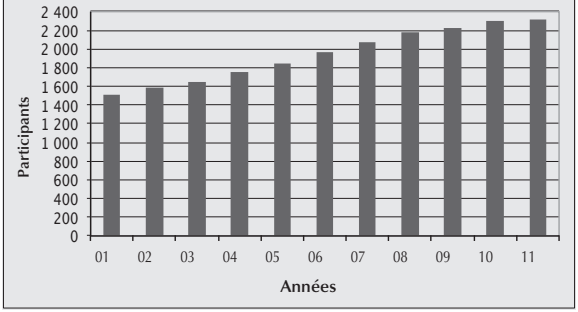

Le tableau 1, qui suit, présente la répartition des adhésions selon les établissements et le sexe. Cette année encore, un plus grand nombre d'hommes (67) que de femmes (34) ont adhéré au Régime. De plus, c'est à l'UQAM (20), comme les années précédentes, où l'augmentation est la plus importante.

Tableau 1 : Adhésions 2011

ÉTABLISSEMENTS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
UQAM	8	12	20
UQTR	5	10	15
UQAC	3	11	14
UQAR	6	10	16
UQO	7	10	17
UQAT	2	3	5
ENAP	1	4	5
ETS	2	7	9
Total	34	67	101

Quatre-vingt-neuf (89) participants ont quitté le Règime au cours de l'année 2011, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès du participant.

Le tableau 2 présente la répartition des départs selon l'établissement et le sexe des participants pour l'année 2011.

Tableau 2 : Départs 2011

ÉTABLISSEMENT	FEMMES	HOMMES	TOTAL
UQAM	17	23	40
UQTR	11	10	21
UQAC	6	6	12
UQAR	2	2	4
UQO	3	5	8
UQAT	3	0	3
ENAP	0	0	0
ETS	1	0	1
Total	43	46	89

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 2001 à 2011. On peut constater que le nombre de départs en 2011 est nettement supérieur à celui de 2010, année au cours de laquelle 62 participants avaient quitté le Régime.

Graphique 2 : Évolution des départs de 2001 à 2011

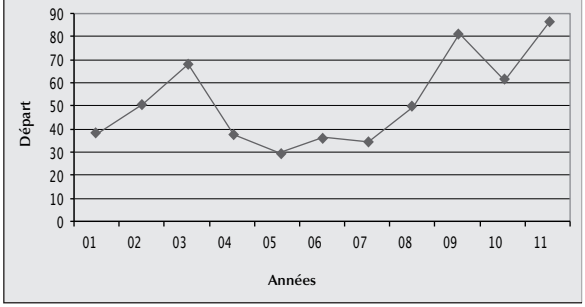

En 2011, le nombre de départs a augmenté de 43,5 % comparativement à une diminution de 24,4 % en 2010. Nous présumons que le vieillissement des chargés de cours participants couplé avec les rendements négatifs réalisés durant la dernière année expliquent en bonne partie cette augmentation significative des départs.

Le tableau 3 illustre bien le phénomène de vieillissement auquel est confronté le Régime depuis les dernières années. Cette tendance s'est poursuivie en 2011 et l'âge moyen est passé de 51,8 en 2010 à 52,2 en 2011.

Tableau 3 : Évolution de l'âge moyen

31/12/2001	49,0	années
31/12/2002	48,9	années
31/12/2003	49,2	années
31/12/2004	49,7	années
31/12/2005	50,2	années
31/12/2006	50,5	années
31/12/2007	50,8	années
31/12/2008	51,3	années
31/12/2009	51,5	années
31/12/2010	51,8	années
31/12/2011	52,2	années

Entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2011, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 3,2 années. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 45,7 % de tous les participants au Régime. Ainsi, près d'un participant sur deux est en mesure de se prévaloir de son droit à la retraite.

La répartition du nombre de participants selon le sexe et le groupe d'âge, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve dans les trois groupes suivants, soit les 50-54 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans. Cette année, c'est la tranche d'âge des 55-59 ans (491 participants) qui regroupe le plus grand nombre de participants. Elle est suivie par les 50-54 ans (474 participants) et les 60-64 ans (359 participants). Comparativement aux autres années, c'est la première fois que la tranche d'âge des 55-59 ans se classe à la première place au détriment des 50-54 ans. Il s'agit en effet d'un autre indicateur qui confirme que le Régime devient plus mature.

Graphique 3 : Répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge et le sexe

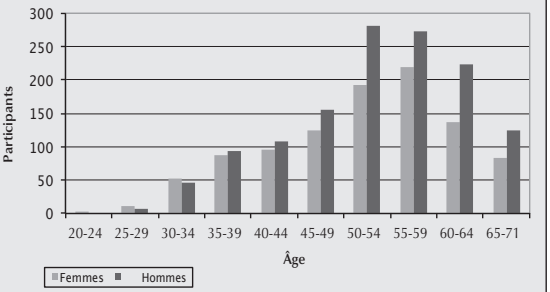

L'âge moyen du groupe des participantes (51,4 ans) est légèrement inférieur à celui du groupe des participants (52,8 ans). Cependant, l'âge moyen des participantes s'est accru à un rythme relativement plus rapide que celui des participants au cours de l'année 2011 (respectivement 0,4 an et 0,3 an).

Le tableau 4 illustre, pour la période de 2001 à 2011, l'évolution de la participation selon le sexe. On y constate une croissance de 0,7 % de la proportion de participantes. Cependant, le nombre de participants demeure plus élevé (hommes : 56,8 %; femmes : 43,2 %). Il est à noter qu'on assiste à une légère augmentation de l'écart entre le nombre des participants par rapport à celui des participantes.

Tableau 4 : Évolution de la participation selon le sexe de 2001 à 2011

	HOMMES		FEMMES	
PÉRIODE	Nombre	%	Nombre	%
31/12/2001	868	57,45	643	42,55
31/12/2002	907	57,08	682	42,92
31/12/2003	942	56,95	712	43,05
31/12/2004	992	56,65	759	43,35
31/12/2005	1051	56,75	801	43,25
31/12/2006	1121	56,87	850	43,13
31/12/2007	1177	56,64	901	43,36
31/12/2008	1224	56,28	951	43,72
31/12/2009	1257	56,34	974	43,66
31/12/2010	1290	56,01	1013	43,99
31/12/2011	1314	56,76	1001	43,24

Le tableau 5 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2001 à 2011. Durant cette période, la participation est passée de 1 511 à 2 315, soit une augmentation de 53,2 %.

L'ENAP, avec une augmentation de son nombre de participants de 350 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des dix dernières années. Toutefois, en terme absolu et comme pour les années précédentes, l'UQAM dépasse de loin les autres établissements, avec une augmentation de 267 participants lors de la même période.

Tableau 5 : Nombre de participants selon l'établissement au 31 décembre 2011

	2001	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**%**
UQAM	797	825	836	883	916	989	1 034	1 071	1 088	1 084	1 064	45,9
UQTR	288	292	297	298	307	316	338	345	349	361	355	15,3
UQAC	126	136	142	145	153	160	172	180	188	203	205	8,9
UQAR	98	109	120	131	135	144	147	162	165	172	184	7,9
UQO	108	127	150	171	190	197	212	232	241	262	271	11,7
UQAT	47	45	49	52	57	62	70	75	79	83	85	3,7
ENAP	8	12	13	16	20	22	23	24	26	31	36	1,6
ÉTS	39	43	47	55	74	81	82	86	95	107	115	5,0
Total	1 511	1 589	1 654	1 751	1 852	1 971	2 078	2 175	2 231	2 303	2 315	100

Situation financière du Régime

L'actif de la caisse de retraite, au 31 décembre 2011, est de 0,31 % inférieur à celui de l'année 2010, et malgré un apport important de cotisations au cours de l'année 2011. Comme nous le verrons à la rubrique « PLACEMENT », les rendements négatifs de l'année expliquent en partie cette diminution de l'actif en 2011. L'actif net avait enregistré une croissance de 13,01 %, avant les frais, en 2010, et de 21,94 %, en 2009. À noter que les marchés financiers ont connu en 2009 et en 2010 une nette reprise après la crise financière de 2008. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net.

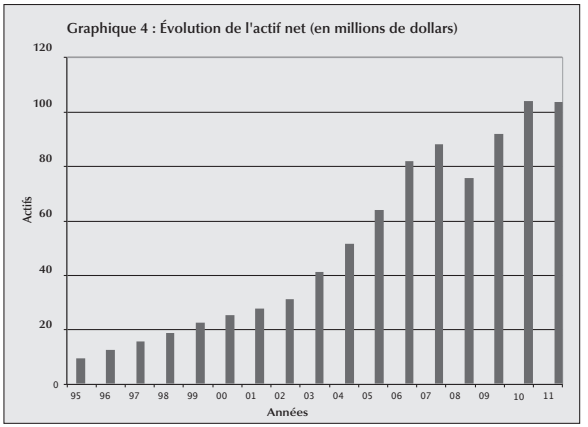

Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2011 s'explique, d'une part, par des cotisations de 8 379 234 $ (supérieures à celles de 2010) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 18 579 $ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 51 084 $. À ces sommes, doivent être ajoutés 3 215 649 $ en revenus nets autres que la juste valeur marchande. Par ailleurs, la baisse des rendements réalisés (réduction de 5 817 445 $ de la valeur marchande) sur les actifs détenus par le Régime fait en sorte que le Régime a subi une perte sur ces placements de 2 601 976 $. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus dans le temps.

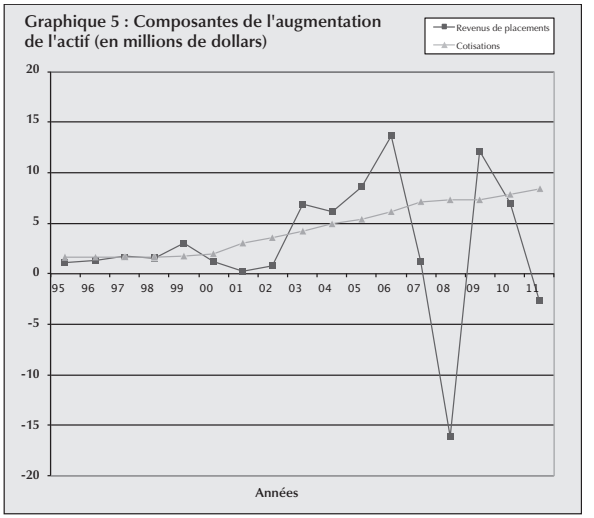

Au cours de l'année 2011, et contrairement aux deux dernières années, ce sont uniquement les cotisations qui ont eu un impact au niveau de l'accroissement de l'actif. Les rendements négatifs se sont traduits par des revenus de placement à la baisse dont les effets ont été de diminuer les actifs du Régime.

Par ailleurs, les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs viennent à leur tour réduire l'actif. Ainsi, au cours de l'année 2011, une

somme de 5 525 602 $ a été versée sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent des frais administratifs de 638 729 $. On observe qu'en 2011, les prestations versées et les transferts aux participants ont plus que doublé par rapport à l'année précédente. En regard des effets appréhendés du vieillissement, et, par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers, la tendance haussière observée au graphique 6 des sommes versées en prestations et transferts continue à être à la fois éloquente et préoccupante pour le Comité de retraite.

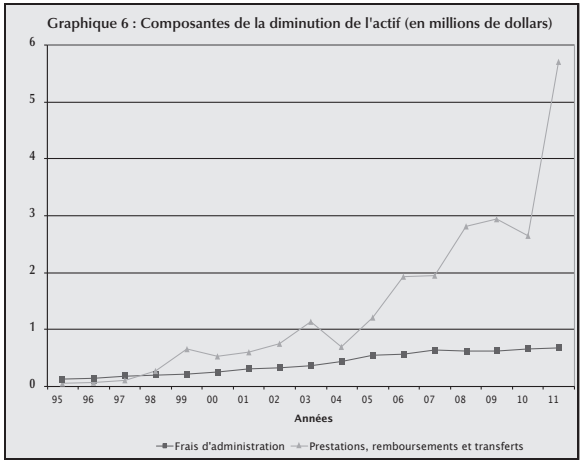

Le graphique 7 permet d'observer la répartition des actifs du Régime selon l'âge des participants. Il montre que les personnes âgées de 55 ans et plus représentent 45,7 % des participants du Régime. Ces participants, qui peuvent en tout temps quitter le Régime, détiennent 59,3 % des actifs du Régime. On peut comprendre dans ces conditions, la préoccupation du Comité de retraite quant à l'effet du phénomène du vieillissement des participants au Régime.

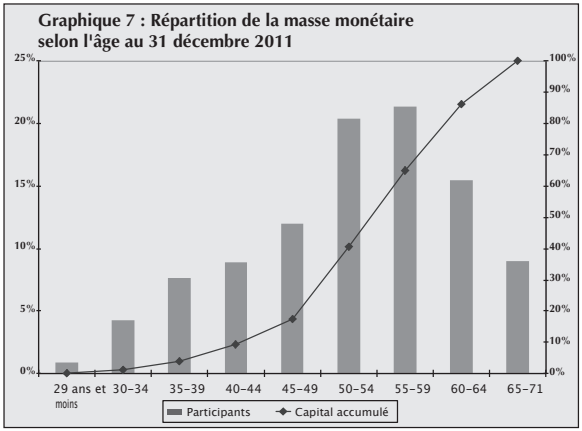

Les frais administratifs

En terme absolu, la majorité des frais administratifs est reliée à la croissance de l'actif. Ainsi, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais du fiduciaire et du gestionnaire augmentent. Les salaires et les charges sociales ont légèrement augmenté, et ce, à cause de la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite. Les honoraires de la répondante à l'éthique, qui a été rémunérée pour son premier rapport, expliquent également cette augmentation. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée conformément aux termes du nouveau protocole d'entente avec l'Université du Québec (siège social). À noter que les dépenses en salaires incluent aussi la rémunération du président.

Les dépenses de bureau, de déplacement et de représentation ont connu une augmentation. Cet accroissement s'explique en partie par l'augmentation des frais alloués à la formation des membres du Comité de retraite et des employés de la Direction relativement aux sessions de formation tenues à Québec, à Montréal et à Rimouski. En ce qui concerne l'assurance en responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 10 290 $ en 2011, un coût comparable à celui de 2010. Les honoraires du gestionnaire et du fiduciaire sont aussi en hausse relativement à l'année 2010.

Le graphique 8 permet de constater que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 1 % de l'actif total depuis 1996. Les frais administratifs sont en légère hausse à 0,6 % en 2011, comparativement à 0,59 % en 2010, une augmentation expliquée en grande partie par la réduction du taux d'accroissement de l'actif. Il importe de signaler qu'un contrôle soutenu des dépenses permet de maintenir les frais administratifs à un coût inférieur à ceux du marché des fonds communs.

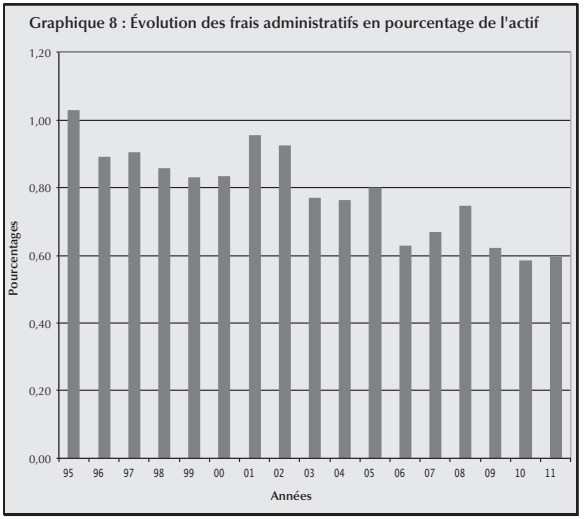

Le graphique 9 a été préparé afin de permettre aux participants de visualiser l'importance des frais administratifs, des prestations et des remboursements en fonction de l'actif total. Il est à noter que les prestations et remboursements (5,16 %), sont en hausse par rapport à 2010. L'actif net disponible pour les services de prestations est de 94,24 %, en légère baisse comparativement à 2010 (96,98 %). Quant aux frais administratifs (0,6 %), ils sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année précédente (0,59 %).

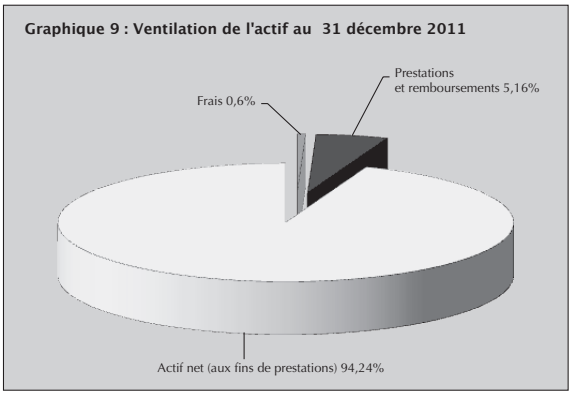

Placement

Le Comité de placement s'est réuni à sept reprises afin de faire cheminer les principaux dossiers suivants :

Politique de droit de vote

Conformément au mandat qui lui a été donné, le Comité de placement a continué la pratique de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement. Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans le meilleur intérêt du compte.

Parallèlement, et en suivi de la politique de droit de vote, une analyse comparative a été réalisée entre les votes exprimés par procuration au nom du Régime par Letko Brosseau et ceux du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers), de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) et du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

L'analyse, qui concerne les votes de la période du 1er juillet 2009 au 30 septembre 2011, montre un taux de concordance de 85 % entre les votes de Letko Brosseau et ceux de Teachers, un taux de concordance de 77 % entre les votes de Letko Brosseau et ceux de la CDP et finalement un taux de concordance de 51 % avec le RRUQ. Ces taux élevés de concordance satisfont le Comité de retraite quant à la politique du gestionnaire en matière de droit de vote et ne nécessitent pas l'engagement de frais supplémentaires devant être assumés pour gérer les droits de vote du Régime.

Les membres du Comité de placement, après examen de ce tableau, recommandent de continuer à suivre la ligne de conduite qui a été adoptée par le Comité de retraite en matière de votes par procuration, soit :

- procéder à cet exercice de comparaison tous les deux ans;
- garder le statu quo, c'est-à-dire continuer à déléguer l'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus à la caisse du Régime au gestionnaire, qui devra s'acquitter de cette responsabilité dans les meilleurs intérêts du compte;
- continuer la pratique de reddition de compte, qui consiste à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes pour certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Politique de placement

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime découlant de la politique de placement actuelle, est présentée dans les tableaux 6 et 7.

Tableau 6 : Répartition des actifs du fonds régulier

GROUPES D'ACTIFS		Répartition	
	Minimale	Cible	Maximale
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de participation	10 %	55 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	65 %
- Actions étrangères	5 %	35 %	65 %

Tableau 7 : Répartition des actifs du fonds conservateur

GROUPES D'ACTIFS		Répartition	
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	75%	80%	100%
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	0%	20%	25%

Le tableau 8 présente la répartition des actifs du fonds régulier, en date du 31 décembre 2011.

Tableau 8 : Répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2011

ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Valeur à court terme	5,0 %	7,9 %
Revenus fixes	40,0 %	30,5 %
Titres de participation	55,0 %	61,6 %
- Actions canadiennes	20,0 %	17,2 %
- Actions étrangères	35,0 %	44,4 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Le graphique 10 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier du Régime par secteur d'activité, en date du 31 décembre 2011.

Graphique 10 : Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier au 31 décembre 2011

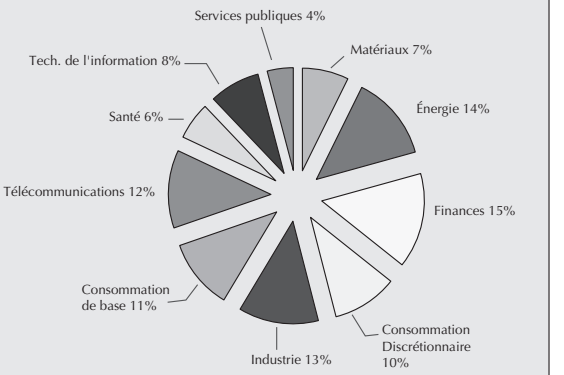

La politique de placement a été modifiée en 2009 à la suite de la mise en place du fonds conservateur. La prochaine révision sera effectuée à la lumière des conclusions des travaux qui seront entamés avec le consultant externe sur la révision des convictions et des stratégies de placement et sur l'opportunité d'octroyer des mandats à plus d'un gestionnaire pour gérer les actifs du Régime.

Rendement du Régime et performance du gestionnaire

L'année 2011 était une année difficile en ce qui concerne les rendements en raison du climat de forte incertitude qui a prévalu sur les marchés financiers, notamment lors du troisième trimestre, et qui a lourdement pesé sur les cours mondiaux des actions et des obligations. Selon Letko Brosseau, cette incertitude est expliquée par des événements majeurs qui ont fait la une de l'actualité et dont certains continuent encore à se faire sentir : citons à titre d'exemple la publication de certaines statistiques économiques qui ont soulevé la crainte d'un ralentissement de l'activité mondiale, le duel politique à Washington concernant le relèvement du plafond de la dette qui a provoqué la

décote des titres du Trésor américain par S&P, l'irritation soulevée par les problèmes de solvabilité de la Grèce qui a rejailli sur d'autres pays de la zone euro et finalement les tensions géopolitiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et les pressions causées sur le prix de l'énergie.

Dans l'ensemble, l'année boursière 2011 a été marquée par une forte volatilité et des disparités importantes dans les rendements. Les rendements globaux des actions (en dollars canadiens) ont été les suivants : MSCI Monde –3,4 %, S&P 500 +4,4 %, S&P/TSX –8,7 %, DAX –15,4 %, CAC40 –14,2 %, FTSE –0,1 % et Nikkei –9,1 %.

Les rendements bruts du fonds régulier du Régime, qui étaient de 7,48 % en 2010, sont passés à -2,62 % en 2011. La moins bonne performance de notre gestionnaire sur les actions canadiennes et étrangères explique en grande partie cette moins-value.

En 2011, les rendements de notre gestionnaire sont inférieurs à ceux colligés par les firmes Morneau Shepell, actuaire et Normandin Beaudry, actuaires-conseils (médiane de -0,9 % pour les deux firmes).

Le tableau ci-après présente la performance du gestionnaire Letko Brosseau au niveau de la valeur ajoutée par classe d'actifs selon l'étude réalisée par Normandin Beaudry sur la revue 2011 des gestionnaires de placement au Canada.

Tableau 9 : Évaluation de la performance de Letko Brosseau selon la revue de Normandin Beaudry de 2011

	1 an	4 ans	10 ans
Obligations	4e quartile	4e quartile	2er quartile
Actions canadiennes	2e quartile	1er quartile	1er quartile
Actions étrangères	3e quartile	3e quartile	ND

Il importe de signaler que les données sur les rendements de Letko Brosseau contenues dans cette revue concernent les moyennes des performances des portefeuilles du gestionnaire qui sont légèrement différentes des performances du portefeuille du Régime de retraite des chargés de cours.

Tableau 10 : Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	2011	1992* à 2011
RENDEMENT DU GESTIONNAIRE	- 2,62%	8,68%
RENDEMENT DE LA POLITIQUE	0,95%	6,89%
PLUS (MOINS) VALUE	- 3,57%	1,79%
IPC	2,30%	1,88%
RENDEMENT RÉEL DE LA CAISSE	- 4,92%	6,80%

*L'année 1992 a débuté le 29 février

Le tableau 10 permet de comparer la performance du gestionnaire en regard des objectifs fixés dans la politique de placement, de constater la moins-value réalisée en 2011 et d'apprécier la valeur ajoutée par les gestionnaires depuis 1992. Il est donc possible de remarquer que la performance du gestionnaire au cours de la dernière année s'est soldée par une moins-value de 3,57 % comparativement au portefeuille de référence retenu par le Comité de retraite (gestionnaires : -2,62 %; portefeuille de référence : 0,95 %). Par ailleurs, les performances historiques du Régime sont plutôt positives (gestionnaire : 8,68 %; portefeuille de référence : 6,89 %), puisque depuis février 1992, les gestionnaires (T.A.L et Letko Brosseau) ont donné un meilleur rendement que celui de la politique de placement, démontrant ainsi que le choix des gestionnaires par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive.

Par ailleurs, il importe de rappeler que le Comité de placement, tel que mentionné dans la section « Administration », a entamé les démarches afin de s'associer avec une firme de consultants externe ayant comme mandat de réviser les choix de placements, de sélectionner éventuellement un ou plusieurs autres gestionnaires. Cette démarche vise à avoir une plus grande diversification des placements du Régime et une réduction de la volatilité des rendements.

Le graphique 11 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

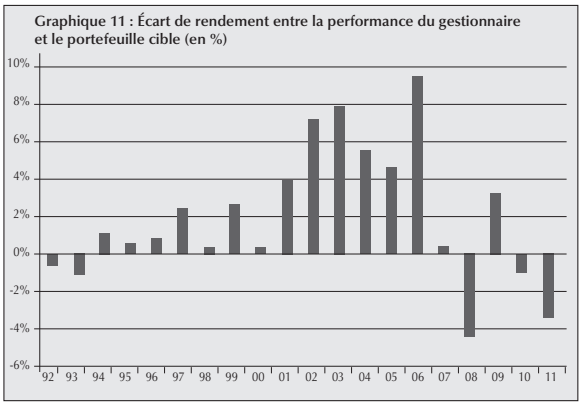

On constate que la valeur ajoutée 2011 (- 3,57 %) par rapport à la politique de placement du Régime est la deuxième moins bonne performance depuis 1992. La sélection des titres étrangers et le maintien par le gestionnaire d'une stratégie de répartition du portefeuille ayant une surpondération de cette catégorie d'actifs par rapport à la cible expliquent cette mauvaise performance.

Une comparaison de la performance obtenue par le gestionnaire pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 11.

Tableau 11 : Indicateurs de performance pour l'année 2011

RENDEMENT	INDICE	GESTIONNAIRE
Valeurs à court terme	1,0%	-0,5%
Obligations	9,7%	6,9%
Actions canadiennes	-8,7%	-9,4%
Actions étrangères	-3,4%	-6,7%

En 2011, les rendements de notre Régime ont été en dessous des indices dans toutes les catégories d'actifs. Cette mauvaise performance s'explique ainsi :

- Au niveau des titres à revenu fixe, la performance de l'année 2011 a souffert de la stratégie du gestionnaire d'avoir un portefeuille obligataire avec une durée nettement inférieur de l'indice de référence. Ainsi, cette stratégie a présenté une valeur retranchée de 275 points de base (pbs). Le gestionnaire continue à anticiper une hausse des taux d'intérêt.
- Pour les actions canadiennes, Letko Brosseau a retranché 72 pbs par rapport à l'indice S&P/TSX. La surpondération aux secteurs de la consommation discrétionnaire et des technologies ainsi que le rendement de certains titres du segment des assurances expliquent cette moins-value.
- Concernant les actions étrangères et avec une valeur retranchée de 327 pbs, le gestionnaire a nettement moins performé que l'indice MSCI monde. La sélection de certains titres et la surpondération des titres de participation européens expliquent en grande partie ces résultats.

Historique des rendements du fonds régulier du Régime

Les rendements du Régime des vingt dernières années, se terminant le 31 décembre 2011, comparativement aux rendements du marché, sont les suivants (tableau 12) :

Tableau 12 : historique des rendements annuels du fonds régulier

	Année	Rendements du RRCCUQ	Rendements du marché	Écarts
T. A. L.	1991	4,90%	4,90%	0,00%
	1992	5,90%	6,60%	-0,70%
	1993	16,70%	17,90%	-1,20%
	1994	3,10%	2,30%	0,80%
	1995	15,10%	14,70%	0,40%
	1996	14,00%	13,30%	0,70%
	1997	14,00%	11,79%	2,21%
	1998	10,39%	10,26%	0,13%
	1999	16,20%	13,72%	2,48%
	2000	5,72%	5,55%	0,17%
	2001	0,63%	-3,19%	3,82%
	2002	2,16%	-4,83%	6,99%
Letko Brosseau	2003	21,70%	13,95%	7,75%
	2004	14,80%	9,39%	5,41%
	2005	16,80%	12,37%	4,43%
	2006	21,19%	11,85%	9,34%
	2007	1,58%	1,40%	0,18%
	2008	-18,45%	-14,31%	-4,14%
	2009	16,13%	13,03%	3,10%
	2010	7,48%	8,59%	-1,11%
	2011	-2,62%	0,95%	-3,57%

* Letko Brosseau est devenu gestionnaire en mai 2002.

Fonds conservateur

La mise en place du fonds conservateur en 2009 visait à offrir une nouvelle option de placement aux chargés de cours participants à l'approche de la retraite et qui souhaitaient investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. La politique de placement qui fut retenue pour ce fonds avait pour comme objectif de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers. Le tableau 13 illustre la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur en 2011.

Tableau 13 : Répartition des actifs du fonds conservateur au 31 décembre 2011

ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	80,0 %	79,8 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	20,0 %	20,2 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Le tableau 14 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la moins-value en 2011.

Tableau 14: Fonds conservateur

Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	2011
RENDEMENT DU GESTIONNAIRE	3,4 %
RENDEMENT DE LA POLITIQUE	6,7 %
PLUS VALUE	- 3,3 %
IPC	2,3 %
RENDEMENT RÉEL DE LA CAISSE	1,1 %

Le rendement du fonds conservateur est de 3,4 % en 2011, ce qui est inférieur de 3,3 % par rapport au portefeuille de référence. Cet écart s'explique en grande partie par les stratégies du gestionnaire qui consiste à :

- investir dans un portefeuille obligataire avec une durée plus courte que l'indice; encore cette année, cette stratégie n'a pas été bénéfique dû au fait que les taux d'intérêt n'ont pas augmenté en 2011;
- surpondérer les actifs à court terme investis dans les fonds communs dans l'attente d'opportunités d'investissement.

Il importe de rappeler que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante (graphiques 12 et 13).

Graphique 12 : Fonds conservateur - Distribution du revenu fixe

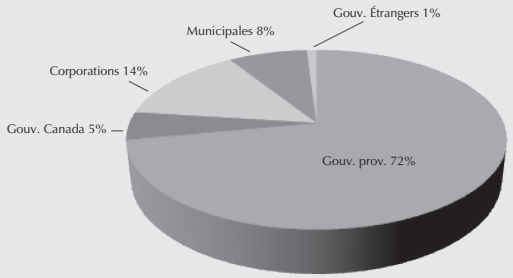

Garaphique 13 : Fonds conservateur - Cote de risque des obligations

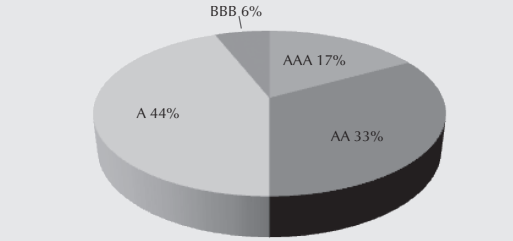

Perspective 2012

L'année 2012 s'annonce occupée pour les membres du Comite de retraite et pour la Direction du Régime.

Parmi les dossiers prévus, mentionnons l'évaluation de l'appel d'offres pour la sélection d'un consultant externe en accompagnement du Comité de placement.

Lorsque le choix du consultant externe sera effectué, le Comité de placement entamera la révision des choix de placement et la sélection éventuellement d'un ou de plusieurs autres gestionnaire pour gérer les actifs du Régime avec Letko Brosseau, et ce, à la lumière des recommandations du consultant externe.

Le Comité de retraite continue à suivre de près le dossier FRV et les mesures mises de l'avant au budget fédéral de 2003 concernant la possibilité pour un régime de retraite à cotisations déterminées de pouvoir verser des rentes aux participants. Des interventions à ce sujet se poursuivront auprès des instances concernées afin de continuer à sensibiliser la RRQ aux préoccupations des membres du Comité de retraite à l'égard du vieillissement des participants et des conséquences importantes sur les sorties de fonds que devra assumer le Régime.

Les membres du Comité de retraite procèderont en 2012 à l'évaluation du fonctionnement du Comité de retraite, du Comité de placement et de la Direction du Régime. Cet exercice donnera lieu à un examen de leurs responsabilités respectives, eu égard aux mandats qui leur sont dévolus.

Le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués traitant des principales préoccupations des participants au Régime continueront d'être publiés au cours de l'année 2012.

Appel à tous

Nous vous invitons
à nous transmettre
par courriel à l'adresse rrccuq@uquebec.ca
• Votre nom
• Votre adresse complète
• Votre constituante
afin que l'on se dote d'une banque
de données qui facilitera la communication
entre le régime et l'ensemble des participants

Merci à l'avance de votre habituelle collaboration!

Membres du comité

Monsieur Mario Auclair

Directeur
Service des ressources humaines
Université du Québec en Outaouais
mario.auclair@uqo.ca

Monsieur Mario Beauséjour

Directeur
Service des ressources financières
École de technologie supérieure
mario.beausejour@etsmtl.ca

Monsieur Claude Bédard,

Chargé de cours
Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue
labero@tlb.sympatico.ca

Monsieur Marcel Bernier

Représentant des participants
non actifs
bernier.marcel45@videotron.ca

Monsieur Luc Boudreault *

Adjoint au vice-recteur
aux ressources humaines
Université du Québec à Chicoutimi
luc_boudreault@uqac.ca

Madame Marie Bouvier *

Chargée de cours
Université du Québec à Montréal
bouvier.marie@uqam.ca

Madame Lina Dallaire

Directrice
Service des ressources humaines
Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue
lina.Dallaire@uqat.ca

Madame Lyne Drapeau

Directrice
Service des ressources humaines
École nationale d'administration
publique
lyne.drapeau@enap.ca

Madame Jacynthe Drolet*

Directrice
Service de l'évaluation,
de la rémunération
et du soutien informatisé
Université du Québec à Montréal
drolet.jacynthe@uqam.ca

Monsieur Yvan Dussault

Chargé de cours
École nationale d'administration
publique
yvan.dussault @enap.ca

Monsieur Robert Dutrisac

Membre indépendant
robertdutrisac@yahoo.ca

Monsieur Mustapha Élayoubi

Chargé de cours
Université du Québec à Chicoutimi
elayoubi7@hotmail.ca

Monsieur Éric Hamelin

Directeur
Service de la gestion des personnels
Université du Québec à Trois-Rivières
eric.hamelin@uqtr.ca

Madame Katy Lagacé

Chargée de cours
École de technologie supérieure
katy.lagace@etsmtl.ca

Monsieur Léo Marcotte *

Président RRCCUQ
Chargé de cours
Université du Québec à Trois-Rivières
leo.marcotte@uqtr.ca

Madame Micheline Anne Montreuil

Chargée de cours
Université du Québec à Rimouski
micheline@micheline.ca

Monsieur Gilles Pelletier, CA

Chargé de cours
Université du Québec en Outaouais
gilles.pelletier@uqo.ca

Madame Marjolaine Viel, CA MAP

Vice-rectrice aux ressources humaines
et àl'administration
Université du Québec à Rimouski
marjolaine_viel@uqar.ca

Monsieur Stéphane Gamache

Directeur
Régime de retraite
des chargés de cours
rrccuq@uquebec.ca

Madame Josée Boutet

Agente d'administration
Régime de retraite
des chargés de cours
rrccuq@uquebec.ca

Monsieur Zaki Taboubi

Conseiller
Régime de retraite
des chargés de cours
rrccuq@uquebec.ca

* Membres du Comité de placement

En 2011, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 76 % de ses membres.

États financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Mallette [1]

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 23 mars 2012

[1] CA auditeur permis nº 19905

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 décembre

	2011	2010
ACTIF		
PLACEMENTS (note 4)		
Marché monétaire	**7 488 405 $**	8 786 972 $
Obligations	**29 513 657**	29 716 944
Fonds communs	**1 872 670**	1 710 868
Actions canadiennes	**16 752 391**	19 274 294
Actions étrangères	**43 293 632**	39 997 438
	98 920 755	99 486 516
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir du promoteur	**426 277**	378 697
Cotisations à recevoir des participants	**426 277**	378 697
Cotisations additionnelles et transferts provenant d'autres régimes	**2 013**	8 841
Revenus de placements	**331 767**	303 156
Taxes à la consommation	**33 381**	19 192
	1 219 715	1 088 583
ENCAISSE	**1 261 284**	978 901
	101 401 754	101 554 000
PASSIF		
CHARGES À PAYER (note 6)	**39 402**	134 012
PRESTATIONS À PAYER	**403 437**	143 843
	442 839	277 855
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	**100 958 915 $**	101 276 145 $

Pour le Comité de retraite :

Administrateur

Administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2011	2010
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations du promoteur	**4 189 617 $**	3 822 294 $
Cotisations des participants		
Régulières	**4 189 617**	3 822 294
Volontaires	**51 084**	136 270
Transferts provenant d'autres régimes	**18 579**	61 983
	8 448 897	7 842 841
Revenus de placements		
Intérêts	**1 249 605**	1 259 806
Dividendes	**1 900 554**	1 530 653
Fonds communs de placements	**65 490**	45 821
	3 215 649	2 836 280
Variation des justes valeurs des placements (note 7)	**-**	4 135 422
	11 664 546	14 814 543
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Variation des justes valeurs des placements (note 7)	**5 817 445**	-
Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	**83 766**	82 005
Assurances fiduciaires	**10 290**	10 199
Auditeur	**6 015**	6 825
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	**22 817**	16 964
Frais d'enregistrement	**21 376**	19 570
Fiduciaire de placements	**226 084**	209 866
Gestionnaire de placements	**268 381**	266 073
	638 729	611 502
Prestations versées		
Cessations d'emploi	**472 587**	45 555
Décès	**297 461**	4 641
Retraites	**4 271 512**	2 261 393
	5 041 560	2 311 589
Transferts vers d'autres régimes	**484 042**	231 393
	11 981 776	3 154 484
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET	**(317 230)**	11 660 059
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice	**101 276 145**	89 616 086
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice	**100 958 915 $**	101 276 145 $

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément à l'article 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le Comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs investis dans ce fonds sont mentionnés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Depuis le 1er janvier 2005, lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite reçoit une rente annuelle viagère égale à la rente achetée auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant meurt avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte est versé comptant à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

2. CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Le Régime a adopté les recommandations du chapitre 4600 « Régimes de retraite » de la partie IV du Manuel de l'ICCA - Comptabilité, soit les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ce changement a été appliqué de façon rétrospective.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucun impact sur les montants comptabilisés aux états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés aux dates des transactions.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements du marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Placements

- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;

- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Le Régime a adopté de manière anticipée les dispositions de l'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » de la partie I du Manuel de l'ICCA - Comptabilité.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations du promoteur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants au promoteur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

4. PLACEMENTS

	2011	2010
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	**101 692 $**	951 982 $
Billets provinciaux	**6 807 989**	6 787 476
Bons du Trésor	**578 724**	1 047 514
	7 488 405	8 786 972
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	**3 005 230**	4 753 632
Provinciales	**18 717 858**	17 601 100
Municipales	**1 160 939**	904 382
Corporatives	**5 899 275**	5 603 422
Obligations étrangères	**730 355**	854 408
	29 513 657	29 716 944
Fonds communs		
Obligations	**1 492 056**	1 335 197
Actions*	**380 614**	375 671
	1 872 670	1 710 868
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	**1 873 832**	2 178 946
Industrie	**1 334 540**	1 665 884
Télécommunications	**3 218 370**	2 674 220
Consommation discrétionnaire	**2 592 612**	3 663 831
Biens de consommation de base	**357 188**	59 228
Énergie	**3 625 073**	4 367 214
Finance	**2 725 953**	2 785 996
Technologie de l'information	**249 855**	298 397
Services aux collectivités	**665 283**	669 398
Autres - fiducies de revenu	**109 685**	911 180
	16 752 391	19 274 294
À reporter	**55 627 123 $**	59 489 078 $

4. PLACEMENTS (suite)

	2011	2010
Reporté	**55 627 123 $**	59 489 078 $
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	**3 208 683**	3 229 973
Australie	**1 783 751**	1 434 100
Bermudes	**165 217**	273 915
Brésil	**847 859**	991 478
Chine	**140 107**	197 401
Corée	**143 428**	255 257
Danemark	**760 452**	568 742
Espagne	**523 815**	589 734
États-Unis	**14 670 238**	12 423 977
Finlande	**293 982**	447 109
France	**5 477 537**	4 127 754
Îles Cayman	**389 725**	440 419
Irlande	**177 265**	537 342
Japon	**3 352 929**	2 936 830
Norvège	**909 951**	905 834
Pays-Bas	**3 904 038**	3 491 747
Royaume-Uni	**3 588 523**	3 838 632
Suède	**1 650 814**	1 795 146
Suisse	**1 305 318**	1 512 048
	43 293 632	39 997 438
	98 920 755 $	99 486 516 $

* Au 31 décembre 2011, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 73 % (2010 - 71 %).

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
Niveau 2 - évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;
Niveau 3 - évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

4. PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	2011		
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Total**
Marché monétaire	**7 488 405 $**	**- $**	**7 488 405 $**
Obligations	**-**	**29 513 657**	**29 513 657**
Fonds communs	**380 614**	**1 492 056**	**1 872 670**
Actions	**60 046 023**	**-**	**60 046 023**
	67 915 042 $	**31 005 713 $**	**98 920 755 $**

	2010		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	8 786 972 $	- $	8 786 972 $
Obligations	-	29 716 944	29 716 944
Fonds communs	375 671	1 335 197	1 710 868
Actions	59 271 732	-	59 271 732
	68 434 375 $	31 052 141 $	99 486 516 $

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le Comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier)

	2011	2010
AAA	**23 %**	28 %
AA	**37**	36
A	**34**	30
BBB	**6**	6
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur)

	2011	2010
AAA	**17 %**	28 %
AA	**33**	32
A	**44**	36
BBB	**6**	4
	100 %	100 %

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2011 et 2010, l'échéance des obligations du fonds régulier est la suivante :

			2011
	Cinq ans et moins	**Six à dix ans**	**Onze ans et plus**
	20 608 833 $	**3 227 024 $**	**5 677 800 $**

			2010
	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	21 554 767 $	3 785 394 $	4 376 783 $

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Au 31 décembre 2011, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 973 951 $ (1 129 244 $ en 2010), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 45 % (41 % en 2010) est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2011, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 4 455 651 $ (4 138 361 $ en 2010). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2011, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 6 042 664 $ (5 964 740 $ en 2010). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

6. CHARGES À PAYER

	2011	2010
Salaires et charges sociales	**- $**	43 748 $
Frais d'enregistrement	**20 913**	19 595
Honoraires de gestion	**18 489**	70 669
	39 402 $	134 012 $

7. VARIATION DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	2011	2010
Réalisée	**(698 961) $**	979 112 $
Non réalisée	**(5 118 484)**	3 156 310
	(5 817 445) $	4 135 422 $

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le promoteur fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.